

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 FEVRIER 2022 Procès verbal valant compte-rendu



Le 08 février 2022 à 19h à la salle Intermède, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Thierry PIGEON, Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Marina ROSSARD, Laurence LOISON, Valérie GAUDION, Jocelyne JEULAND, Christophe OGIER, Didier LOUAPRE, Sandrine CLEMENT

**Etaient absents** : Mathilde BETTON, Gérard CHESNAIS, Fabien FOUCHER

**Pouvoirs** :

Mathilde BETTON a donné pouvoir à Sandrine CLEMENT  
Gérard CHESNAIS a donné pouvoir à Jocelyne JEULAND  
Fabien FOUCHER a donné pouvoir à Joseph JEULAND

**Secrétaire de séance** : Christophe OGIER

**M. le Maire propose que conformément à l'article L2121-18 du CGCT et en raison de la pandémie de COVID-19, le conseil municipal se tienne à huis-clos : Avis favorable à l'unanimité**

## Délibération 2022.02.001

Validation du compte-rendu du conseil du 11 janvier 2022

Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 11 janvier 2022

**Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 11 janvier 2022**

**Marie-Noëlle RENAULT demande que soit ajouté qu'une convention sera passée entre la commune et le groupe Pigeon pour le prêt temporaire d'un bâtiment pour les services techniques de la commune**

## Ordre du jour du conseil :

- 2022.02.002 Comptes de Gestion 2021
- 2022.02.003 Comptes Administratifs 2021
- 2022.02.004 Subventions 2022 aux associations
- 2022.02.005 Photocopies attribuées aux associations communales
- 2022.02.006 Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- 2022.02.007 Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2022
- 2022.02.008 Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2022
- 2022.02.009 Rétrocession chemin rural dit « La Chouanière »
- 2022.02.010 Règlement intérieur de la bibliothèque

**Comptes de gestion 2021**

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Les écritures comptables du percepteur sont conformes aux écritures comptables des comptes administratifs 2021 des différents budgets de la commune.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2021 du percepteur de la trésorerie de Vitré Collectivités

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2021.**

Comptes Administratifs 2021

Les projets de comptes administratifs ont été étudiés par la commission finances du 1<sup>er</sup> février 2022

M. le Maire présente les comptes administratifs 2021 :

❖ Commune – Budget principal

<i>Résultat de l'exercice 2021</i>		
<i>Budget commune</i>		
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 735 643,00 €	1 472 135,90 €
Recettes	2 735 643,00 €	1 436 765,80 €
Résultat 2021		- 35 370,10 €
Résultat reporté 2020		991 661,35 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>956 291,25 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>		
Dépenses		233 620,00 €
Recettes		0,00 €
<b>Résultat (B)</b>		<b>-233 620,00 €</b>
<b>A financer</b>		<b>722 671,25 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 735 487,00 €	1 448 492,36 €
Recettes	1 735 487,00 €	1 747 984,77 €
Résultat 2021		299 492,41 €
Résultat reporté 2020		100 000,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>399 492,41 €</b>

# Résultat de l'exercice 2021

## Budget Villa Bleue

### INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	120 786,48 €	26 733,81 €
Recettes	120 786,48 €	37 890,82 €
Résultat 2021		11 157,01 €
Résultat reporté 2020		56 860,03 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>68 017,04 €</b>

### Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>

<b>A financer</b>		<b>68 017,04 €</b>
-------------------	--	--------------------

### FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	51 000,00 €	17 456,54 €
Recettes	51 000,00 €	49 883,03 €
Résultat 2021		32 426,49 €
Résultat reporté 2020		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>32 426,49 €</b>

# Résultat de l'exercice 2021

## Budget Pôle médical

### INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	438 029,00 €	265 223,45 €
Recettes	438 029,00 €	438 754,00 €
Résultat 2021		173 530,55 €
Résultat reporté 2020		-60 150,73 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>113 379,82 €</b>

### Restes à réaliser

Dépenses		43 574,11 €
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>-43 574,11 €</b>

### A financer

69 805,71 €

### FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	70 500,00 €	49 960,58 €
Recettes	70 500,00 €	78 407,96 €
Résultat 2021		28 447,38 €
Résultat reporté 2020		3,78 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>28 451,16 €</b>

# Résultat de l'exercice 2021

## Budget Manoirs 3

### INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	745 717,00 €	24 258,48 €
Recettes	745 717,00 €	15 958,48 €
Résultat 2021		-8 300,00 €
Résultat reporté 2020		15 958,48 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>7 658,48 €</b>

### Restes à réaliser

Dépenses		
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>

### A financer

**7 658,48 €**

### FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	701 764,00 €	24 258,48 €
Recettes	701 764,00 €	24 258,48 €
Résultat 2020		0,00 €
Résultat reporté 2019		0,30 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>0,30 €</b>

# Résultat de l'exercice 2021

## Budget Centre de secours

### INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	63 335,37 €	13 119,41 €
Recettes	63 335,37 €	14 302,18 €
Résultat 2021		1 182,77 €
Résultat reporté 2020		-8 412,95 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>-7 230,18 €</b>

### Restes à réaliser

Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
<b>Résultat (B)</b>		<b>0,00 €</b>

### A financer

**-7 230,18 €**

### FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	62 968,39 €	11 653,69 €
Recettes	62 968,39 €	26 437,38 €
Résultat 2021		14 783,69 €
Résultat reporté 2020		36 531,01 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>51 314,70 €</b>

# Résultat de l'exercice 2021

## Budget Beausoleil

### INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	229 129,63 €	41 774,29 €
Recettes	229 129,63 €	229 129,63 €
Résultat 2021		187 355,34 €
Résultat reporté 2020		-142 633,97 €
<b>Résultat cumulé (A)</b>		<b>44 721,37 €</b>

### Restes à réaliser

Dépenses		38 000,00 €
Recettes		
<b>Résultat (B)</b>		<b>-38 000,00 €</b>

### A financer

**6 721,37 €**

### FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	26 000,00 €	14 455,47 €
Recettes	26 000,00 €	27 517,34 €
Résultat 2021		13 061,87 €
Résultat reporté 2020		0,00 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>13 061,87 €</b>

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, soumet les comptes administratifs 2021 au vote.

**Après délibération et par 18 votes POUR, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2021**

**Subvention 2022 aux associations**

Mme Sandrine CLEMENT, adjointe au Maire, expose :

La commission des finances du 1<sup>er</sup> février 2022 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

1 - Associations communales

			<i>Détermination de la subvention</i>	
Nom de l'association		<i>Demande subvention</i>	Subvention proposée	
			Base	Exception.
1	Foot	Oui	2 200 €	253 €
2	Volley	Oui	1 900 €	0 €
3	Danse	Oui	1 400 €	0 €
4	Théâtre	Non	0 €	0 €
5	Dynamic'gym	Non	0 €	0 €
6	Club amitié loisirs	Oui	295 €	0 €
7	Anciens combattants	Oui	180 €	0 €
8	Amicale des pompiers	Non	0 €	0 €
9	T. Parents	Non	0 €	0 €
10	Faits mains	Non	0 €	0 €
11	Art Plastique	Oui	800 €	0 €
12	L'Envol	Oui	643 €	0 €
13	A.P.EL.	Oui	441 €	0 €
14	Les Increvables	Non	0 €	0 €
15	Palets	Non	0 €	0 €
16	Pêche	Oui	129 €	0 €
17	Chasse piégeage	Oui	0 €	500 €
18	P'tites raquettes	Oui	900 €	0 €
19	Sophrologie	Non	0 €	0 €
20	Inter'anim	Non	0 €	0 €
21	Aéropavi	Oui	200 €	0 €
		<b>TOTAUX</b>	9 088 €	753 €
				9 841 €

NOM de L'ASSOCIATION	2021	Proposition commission finances 2022
ADMR Service à la personne	300,00 €	300,00 €
AFM TELETHON	57,00 €	58 € / si demande
ALCOOL ASSISTANCE	0,00 €	58,00 €
APF France Handicap	0,00 €	58,00 €
ATD Quart monde	57,00 €	58 € / si demande
ASSOCIATION DES ACCIDENTS DE LA VIE	57,00 €	58,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	57,00 €	58 € / si demande
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTMISES ET MUTILES DE LA VOIX	0,00 €	58,00 €
BATIMENT CFA COTE D ARMOR	46,00 €	50,00 €
BIEN NAITRE CHEZ SIMONE	57,00 €	58 € / si demande
BISTROT MÉMOIRE ADSPV	57,00 €	58 € / si demande
CLIC DES PORTES DE BRETAGNE	0,00 €	58 € / si demande
EAU et RIVIERES	57,00 €	58,00 €
FONDATION ABBE PIERRE	57,00 €	58 € / si demande
FRANCE ADOT 35	57,00 €	58,00 €
JUDO CLUB DE DOMAGNE	112,00 €	160,00 €
HANDICAP SERVICE 35	57,00 €	58 € / si demande
L'OUTIL EN MAIN CHATEAUBOURG	0,00 €	16€ / jeune si demande
L'OUTIL EN MAIN LA GUERCHE DE BRETAGNE	0,00 €	16€ / jeune si demande
LES JONGLEURS GYM / LA GUERCHE DE BRETAGNE	0,00 €	32,00 €
LES RESTAURANTS du COEUR	160,00 €	160€ / si demande
LOISIRS PLURIEL	16,00 €	16€ / jeune si demande
PREVENTION ROUTIERE	57,00 €	58 € / si demande
REVES DE CLOWN	57,00 €	58,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	57,00 €	58,00 €
SOLIDARITE VITREENNE EPISOL	0,00 €	CCAS
SOS AMITIE	57,00 €	58,00 €
SPA VITRE	0,00 €	58,00 €
<b>total</b>	<b>1 732,00 €</b>	<b>1 422,00 €</b>

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions

**Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2022**

Mme Sandrine CLEMENT, adjointe au Maire, expose :

La commission des finances du 8 février 2022 a étudié le nombre de photocopies attribuées aux associations pour 2022. Elle propose un nombre identique à 2021.

Associations	Nombre de photocopies		
	2021	Suppléments	Proposition pour 2022
<b>THEATRE</b>	700		<b>700</b>
<b>CAPUCINE</b>	500		<b>500</b>
<b>CSF</b>	500		<b>500</b>
<b>SAPEURS-POMPIERS</b>	250		<b>250</b>
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	320	150	<b>320</b>
<b>DANSE</b>	560		<b>560</b>
<b>CLUB AMITIES ET LOISIRS</b>	500	800	<b>500</b>
<b>DESSIN</b>	240		<b>240</b>
<b>FAIT MAINS</b>	700		<b>700</b>
<b>GYM</b>	400		<b>400</b>
<b>VOLLEY</b>	300/260		<b>300/ 260</b>
<b>FOOT (2 CARTES)</b>	430/250		<b>430/250</b>
<b>PECHE</b>	450		<b>450</b>
<b>A.C.C.A</b>	190		<b>190</b>
<b>PALETS</b>	300		<b>300</b>
<b>ENVOL (PUBLIQUE)</b>	1000/2000		<b>1000/2000</b>
<b>APEL (PRIVEE)</b>	2000/500		<b>2000/500</b>
<b>LES CLASSES</b>	250		<b>250</b>
<b>LES P'TITES RAQUETTES</b>	200		<b>200</b>
<b>AERO PAVI</b>			<b>150</b>

Les cartes seront valables du 1<sup>er</sup> mars 2022 à fin février 2023.

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition**

**Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève**

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année 2022, et comme les années passées, il est nécessaire de définir le coût d'un élève de l'école publique afin de :

- De fixer la participation des communes de résidences pour les élèves scolarisés à l'école publique de Louvigné de Bais non domiciliés à Louvigné-de-Bais
- Calculer la participation à verser à l'école privée SAINT PATERN au titre du contrat d'association

Ce coût est calculé sur la base des dépenses de l'année N-1 et comprend notamment les dépenses suivantes :

- Entretien des bâtiments : eau, électricité, nettoyage des locaux...
- ATSEM pour les élèves de maternelles
- Maintenance copieur, matériel informatique...

La commission finances, réunie le 1<sup>er</sup> février 2022, a étudié le coût 2022 qui s'élève à :

- Elémentaire : 344.04 €
- Maternelle : 1223.45 €

	Coût élève			
	Maternelle		Elémentaire	
	Commune	Coût moyen départemental	Commune	Coût moyen départemental
2018	1 209,14 €	1 180,00 €	318,07 €	372,00 €
2019	1 349,00 €	1 177,00 €	425,76 €	375,00 €
2020	1 380,33 €	1 230,00 €	434,85 €	376,00 €
2021	1 222,59 €	1 262,00 €	369,65 €	386,00 €
<b>2022</b>	<b>1 223,45 €</b>	<b>1 307,00 €</b>	<b>344,04 €</b>	<b>384,00 €</b>

Il est donc proposé au conseil :

- De valider le coût d'un enfant de primaire à 344.04€ et celui d'un enfant de maternelle à 1 223.45 €
- D'autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions**

**Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire**

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission finances, réunie le 1<sup>er</sup> février 2022, propose de revaloriser de **1%** la participation de la commune pour les fournitures scolaires et le petit matériel :

<b>Fournitures et petit matériel</b>			
	Fournitures	PM	Transport
2018	29,92 €	21,96 €	2 700,00 €
2019	30,37 €	22,29 €	2 700,00 €
2020	30,37 €	22,29 €	1 500,00 €
2021	30,67 €	22,51 €	2 000,00 €
<b>2022</b>	<b>30,98 €</b>	<b>22,74 €</b>	<b>2 400,00 €</b>

<b>Ecole publique Charles PERRAULT</b>					
	Maternelle	Elementaire	Total	Fournitures	PM
2018	72	113	185	5 535,20 €	4 062,60 €
2019	66	121	187	5 679,19 €	4 168,23 €
2020	54	116	170	5 162,90 €	3 789,30 €
2021	50	99	149	4 570,38 €	3 354,42 €
<b>2022</b>	<b>55</b>	<b>98</b>	<b>153</b>	<b>4 740,01 €</b>	<b>3 478,92 €</b>

Il est donc proposé au conseil municipal de définir les montants suivants pour 2022 :

- Fournitures scolaires : 30.98 € par élève
- Petit matériel : 22.74 € par élève
- Transport scolaire : 2 400 €

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions**

**Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2022**

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour rappel, les montants 2022 définis pour l'école publique sont les suivants :

- Coût élève maternelle : 1 223.45€
- Coût élève élémentaire : 344.04€
- Participation fournitures scolaires : 30.98 € par élève

Ecole privée Saint Patern								
	Maternelle	Ext	Elementaire	Ext	Total	Contrat d'association	Fournitures	Total
2018	33	10	61	13	117	59 303,89 €	3 500,64 €	62 804,53 €
2019	35	14	56	12	117	71 057,56 €	3 553,29 €	74 610,85 €
2020	32	12	57	13	114	68 957,01 €	3 462,18 €	72 419,19 €
2021	34	13	56	11	114	62 268,46 €	3 496,80 €	65 765,26 €
<b>2022</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>50</b>	<b>13</b>	<b>111</b>	<b>63 969,44 €</b>	<b>3 438,83 €</b>	<b>67 408,27 €</b>

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De valide le calcul ci-dessus présenté à savoir une participation de :  
63 969.44 € au titre du contrat d'association  
3 438.83 € au titre des fournitures scolaires
- D'autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer le versement de ces participations
- D'autorise le paiement par mois soit 5 617.35 € pendant 12 mois sur 2022

D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions**

## Aliénation chemin rural dit de « La Chouanière »

M. Michel RENOU Adjoint au Maire expose :

Par délibération en date du 09 novembre 2021, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de « la Chouanière » en vue de sa cession aux futurs acquéreurs de Monsieur et Madame Melot

L'enquête publique s'est déroulée du 07 au 23 décembre 2021.

Un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur assorti d'une réserve. La réserve formulée n'est pas fondée dans la mesure où la conservation dans le domaine public d'une zone comprise entre 6 et 8 m au chemin du carrefour ne servira pas de zone de manœuvre, mais uniquement à Monsieur Marion afin d'entreposer son matériel agricole comme il le fait actuellement. La commission Agricole qui s'est déroulée le 24 janvier 2022 s'est prononcée pour passer outre la réserve du commissaire-enquêteur.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est donc proposé au conseil municipal :

- De désaffecter le chemin rural dit de « La Chouanière » d'une contenance de 128.12 m<sup>2</sup> en vue de sa cession
- De fixer le prix de vente dudit chemin à 0.50 € le m<sup>2</sup>
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété,
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITÉ, les membres du conseil municipal approuvent cette aliénation**

## Règlement intérieur de la bibliothèque

Mme Sandrine CLEMENT adjointe au Maire expose :

Vu le code des collectivités territoriales notamment les articles L.1421-4 et D.1421-4,

Vu le code du patrimoine notamment les articles L310-1 à L310-6,

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative et Culturelle » du 17 janvier 2022,

Considérant qu'il est indispensable d'actualiser le règlement intérieur de la bibliothèque,

La mise en réseau ARLEANE de la bibliothèque réalisée l'année dernière implique une refonte du règlement intérieur.

Un bon fonctionnement du service suppose que des règles claires de son organisation soient établies et portées à la connaissance du public. Un nouveau règlement intérieur a été rédigé en ce sens.

Il sera porté à la connaissance du public par affichage dans ses locaux ainsi que par la mise en ligne sur le site de la commune. Il sera présenté lors de chaque inscription à tout usager, car toute personne par le fait de son inscription à la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque annexé à la présente
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

**Après délibération et à l'UNANIMITE, les membres du conseil municipal approuvent ce règlement**

## Compte rendu des commissions :

### Commission Mixte Commerce Artisanat / Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

- Une préemption va être émise par la mairie pour la vente de la maison Ferron
- Un loyer de 500€ sera proposé pour la convention entre la commune et le Groupe Pigeon pour le prêt temporaire d'un bâtiment pour les services techniques
- La commune est toujours dans l'attente d'un retour de Vitré Communauté pour ce qui concerne la Z.A
- Une rencontre est prévue avec le syndicat d'urbanisme de Vitré pour étudier les 6 offres.

### Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

- L'arrêté portant enregistrement en vue de l'augmentation capacité unité méthanisation de la Gilberdière nous a été transmis et est affiché en mairie
- Le permis d'aménager des Manoirs III a été validé, une réunion avec les différents gestionnaires des réseaux est prévue à la fin du mois de février 2022

### Commission Communication :

- Le bulletin municipal a été distribué le 07 et 08 février 2022
- Marina ROSSARD souhaiterait que la commission porte une réflexion sur la dématérialisation du bulletin municipal. Jean Pierre BERTINET précise qu'un sondage pourra être transmis aux habitants.*

### Commission Agricole

- Le règlement d'utilisation des Jardins Partagés est en cours d'élaboration.

### Commission Vie associative et Culturel

- Le théâtre est dans l'obligation d'annuler sa manifestation prévue à la fin du mois de mars à cause de la pandémie

### Commission Extra-Municipale des Enfants

#### Commission environnement :

##### Projets :

- Faire davantage d'espace fleuri sur Louvigné
- Installer un grand sapin qui sera décoré à Noël, près des écoles. Les conseillers proposent de profiter de l'aménagement futur du parking de l'école Charles-Perrault afin de réaliser ce projet.
- Installer des compostes partagés (à voir avec l'association qui s'occupe des jardins partagés)
- Planter différentes sortes de plantes aux jardins partagés et y installer des affiches explicatives sur ces plantes qui pourront satisfaire la curiosité des visiteurs et y apprendre certaines choses.
- Réfléchir avec le cuisinier du restaurant scolaire de Louvigné à un moyen pour éviter de jeter les restes à la cantine. (Exemple d'un village qui vend les restes aux habitants...)

##### Travaux à réaliser :

- Travailler sur des affiches à installer dans Louvigné pour les déjections canines (il y en a trop)
- Travailler sur des affiches explicatives au niveau des compostes

#### Commission Sports et Loisirs :

##### Projet général : réaménagement de l'espace détente

- Installer un filet de volley sur le terrain de foot pour créer un terrain de volley sur herbe
- Installer une mini tyrolienne (discussion sur la hauteur et l'âge minimum pour y accéder)
- Installer « une toile d'araignée » (discussion sur l'âge minimum pour y accéder)

- Installer un terrain de tennis extérieur
- Installation du skate parc, lieu à déterminer. Cinq membres de la commission se sont déplacés à Chateaugiron pour voir leur réalisation.

Travaux à réaliser :

- Travailler sur le plan de l'espace détente (emplacement ?)

**Commission Solidarité :**

Projets :

- Organisation d'un spectacle pour les personnes âgées
- Manifestations à thème en fonction des saisons
- Organisation d'une chasse aux œufs
- Organisation d'une chasse au trésor
- Marie-Odile DAYOT propose de réaliser des bouquets de muguet pour le 1<sup>er</sup> mai

Travaux à réaliser :

Devant tous ces projets qui demandent du temps, étant donné le peu de visibilité de la situation sanitaire, afin d'éviter de s'éparpiller sur plusieurs projets, et après discussion avec les membres de la commission et l'ensemble du conseil, il a été décidé d'organiser aux beaux jours une chasse au trésor (au mois de mai-juin à définir)

- Organisation d'une chasse au trésor

Information diverse : Vitré communauté organise une réunion d'information sur les JOB D'ETE le 4 mars au centre culturel de 16 h à 19 h

(Mettre quelque chose pour la fin des travaux de la déviation : date et plan de circulation à prévoir)

Informations sur l'éclairage public

## Prochaines commissions :

Commission des Finances : le 22 février 2022 à 17h30 en mairie

Commission Communication : le 17 février et le 10 mars à 20h00 en mairie

**SEANCE LEVEE À 21h05**

**Prochain conseil :  
Le 08 mars 2022 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 11 février 2022,

Le Maire,

Thierry PIGEON

